

PARLEMENT EUROPEEN



EDITION SPECIALE

*DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES*

CONSEIL EUROPEEN
16 et 17 octobre 2003
Bruxelles

DISCOURS DU PRESIDENT, M. PAT COX
CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE



06/S-2003

Direction générale de la Présidence

FR

FR

(Intranet) <http://www.euoparl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2003)
(Internet) <http://www.euoparl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2003)

\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\Bruxelles

DISCOURS

**DISCOURS DU PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN
A LA REUNION DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
AU NIVEAU DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

16 OCTOBRE 2003, BRUXELLES

Monsieur le Président,

Cette réunion de la CIG, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, sera essentiellement consacrée à des questions institutionnelles. Comme nous en avons convenu hier, j'exposerai ici le point de vue du Parlement sur cinq questions institutionnelles distinctes:

- le rôle de la présidence du Conseil européen;
- le vote à la majorité qualifiée;
- la composition du Parlement;
- le ministre des affaires étrangères de l'Union;
- la composition et le fonctionnement de la Commission.

Et je formulerai, si vous le permettez, quelques remarques d'ordre général à la fin de mon intervention.

Le rôle de la présidence du Conseil européen

La proposition de la Convention d'une présidence du Conseil européen est une tentative visant à assurer la continuité des travaux de l'Union.

Il ou elle devra moins être un(e) président(e) que présider activement. Il ou elle ne sera pas un nouveau chef de gouvernement, mais un gardien de la continuité, qui aura à cœur de promouvoir le consensus et la cohésion de l'Union.

Selon la Convention, c'est une nouvelle fonction qui est proposée, non une nouvelle institution. Le président présidera le Conseil, en coopération avec le président de la Commission, et sur la base des travaux du Conseil "Affaires générales". Certaines explications sont nécessaires pour faciliter l'accord et pour chasser les craintes concernant cette innovation, mais il s'agit davantage de questions d'organisation que de textes constitutionnels. La Constitution ne devrait pas être surchargée de détails. Le Parlement voudrait voir renforcer la continuité dans les travaux du Conseil européen, sans remettre en cause l'équilibre institutionnel.

De même, pour les Conseils sectoriels, le traité devrait établir certains principes, mais il reviendrait au Conseil européen de trancher sur les détails de leur organisation. Je prends acte du scepticisme exprimé lors de la réunion des ministres des affaires étrangères à propos d'un Conseil législatif séparé. Aux yeux du Parlement, le point-clé, pour toutes les procédures législatives, est le respect du principe de transparence. Chaque fois que le Conseil délibère sur les lois de l'Union, il doit le faire publiquement. Par ailleurs, toutes ces décisions législatives doivent être prises à un niveau politique; le Parlement, l'autre branche de l'autorité législative, doit pouvoir trouver dans le Conseil un interlocuteur politique pour toutes les négociations nécessaires, avant l'exercice conjoint de notre responsabilité décisionnelle.

Le vote à la majorité qualifiée

Le Parlement européen se félicite de l'extension du vote à la majorité qualifiée – et de qui constitue son corollaire démocratique et parlementaire, la codécision – comme l'a proposé la Convention; le nombre de domaines couverts devrait plus que doubler. Elle devra devenir la norme pour la majeure partie de la législation.

Nous ne proposons pas une simple liste de points complémentaires qui devraient relever du vote à la majorité qualifiée, mais d'introduire une certaine souplesse. Comme ce fut le cas dans le passé, l'Union est aujourd'hui consciente de la nécessité d'agir promptement et de relever les nouveaux défis (attentats du 11 septembre; achèvement du marché intérieur).

Le Parlement reconnaît que, sur certaines questions sensibles, l'unanimité devra être requise. Toutefois, le droit de veto dans une Union à 27 ou davantage ne saurait constituer une garantie démocratique, mais bien plutôt un boulet autour du cou de l'Union. Ceux qui croient à une Europe politique doivent veiller à ce que l'Europe dispose des moyens nécessaires pour agir politiquement.

Nous soutenons résolument la réponse de la Convention à ce besoin de flexibilité avec ce qui est communément appelé la "passerelle" (article 24: possibilité pour le Conseil européen d'adopter, à l'unanimité, une décision permettant au Conseil de statuer à la majorité qualifiée dans un domaine déterminé).

Nous saluons la possibilité qui vous est offerte à vous, les membres du Conseil européen, de prendre de nouvelles décisions lorsque vous convenez de leur nécessité. En cas de crise, ou lorsque de nouveaux défis se présentent, l'Union ne pourra s'offrir le luxe de refabriquer des dispositions constitutionnelles à loisir avant de pouvoir intervenir efficacement.

Le Parlement se félicite de la réforme du vote à la majorité qualifiée proposée par la Convention, selon le principe simplifié de la majorité double, et non selon l'algorithme compliqué du traité de Nice. Il nous semble que l'efficacité de la procédure décisionnelle ne pourra que s'en trouver renforcée et qu'elle sera plus compréhensible que les formules compliquées du traité de Nice.

La composition du Parlement européen

Le Parlement européen a approuvé, à une large majorité, la proposition de la Convention et les principes qui la sous-tendent (représentation équitable des citoyens; légitimité du Parlement européen et de ses décisions).

Si une évolution sur l'une ou l'autre des questions devait amener à modifier la composition proposée par la Convention, le Parlement européen tient à préciser que les règles régissant la distribution des sièges devront être conformes aux critères d'une rationalité objective.

Ces critères seront certainement pris en compte par nous-mêmes lorsque nous donnerons notre avis conforme à la décision du Conseil européen sur la composition du Parlement européen, qui doit se faire sur la base de la proposition du Parlement européen.

Tout accord conclu à l'arraché ou en sous-main, à la fin de l'année, et qui conduirait à tirer d'un chapeau la répartition des voix du Conseil ou des sièges du Parlement européen ne pourrait que discréditer la noble entreprise dans laquelle nous sommes engagés. Une clause constitutionnelle, et non une distribution de cadeaux.

Le ministre des affaires étrangères de l'Union

Le Parlement s'y déclare résolument favorable et voit là l'une des innovations les plus significatives du projet de traité constitutionnel. Il assurera cohérence et visibilité à la politique extérieure de l'Union. En confiant au ministre la fonction de présider les Conseils "Affaires générales", il inscrira ses travaux dans le cadre du Conseil, où les décisions sur les questions de politique étrangère, si sensibles du point de vue de la souveraineté, demeureront. De même, veiller à ce que ce ministre soit un membre éminent de la Commission est le plus sûr moyen de garantir la responsabilité exécutive et la responsabilité qui s'impose vis-à-vis du Parlement. À cet effet, la fonction de ministre des affaires étrangères devra être soutenue par des ressources adéquates.

Ce poste fera office de test décisif: les États membres sont-ils disposés à apporter ainsi la preuve qu'ils envisagent sérieusement d'agir conjointement sur la scène internationale?

La composition de la Commission

Le traité de Nice a d'ores et déjà admis qu'un jour viendra où chacun des États membres ne pourra avoir son propre commissaire. Cette situation devrait être acceptable, sous réserve que tous les États membres aient accès à la Commission, sur un pied d'égalité. La Convention a recherché une formule qui permettrait de combiner une Commission allégée et plus efficace, avec le principe d'une représentation équitable dans la durée. Cette formule n'est peut-être pas l'unique solution, à charge pour ceux qui détiennent d'autres solutions de les présenter; comment concevoir une Commission qui travaille dans une Union avec 27 ou 28 États membres demain, et davantage par la suite, tout en préservant le principe d'égalité?

Conclusions

La présidence italienne a établi un rythme impressionnant en ayant déjà organisé trois réunions de la CIG au niveau politique, mais la présidence ne peut pas tout faire. Nous espérons que la tentation de rouvrir une longue liste de points, qui ont déjà été discutés en long et en large à la Convention et qui ont déjà recueilli un vaste consensus, sera combattue. Lorsque j'entends certains commentaires relevés au niveau ministériel, je crains que d'aucuns ne veuillent recommencer tout depuis le début, comme s'ils avaient devant eux une page blanche. Nous ne devons pas avoir peur d'innover, et ne pas nous contenter de la moins mauvaise solution.

Comme je l'ai déclaré à Rome, ainsi que d'autres, ceux qui refusent les solutions de consensus obtenues par la Convention doivent formuler des propositions susceptibles de recueillir un aussi large consensus.

*
* *

Enfin, Monsieur le Président, nous saluons les efforts que vous avez déployés pour ouvrir ce processus, en versant les documents de la CIG sur la toile. La semaine prochaine, nous organiserons, au Parlement européen à Strasbourg, la première série de débats avec les parlements nationaux, que nous tiendrons tout au long de la CIG, et nous sommes reconnaissants à M. Frattini d'avoir accepté de participer à ces réunions.

**DISCOURS PRONONCE PAR PAT COX,
PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN,
DEVANT LE CONSEIL EUROPEEN**

BRUXELLES, LE 16 OCTOBRE 2003

Monsieur le Président,

J'ai présenté l'avis du Parlement sur la Conférence intergouvernementale lors de la réunion de ce matin. Au cours du déjeuner de travail, vous m'avez donné l'occasion de soulever certaines questions de politique étrangère¹, de sorte que je concentrerai mes remarques sur les questions économiques qui figurent à l'ordre du jour du Conseil européen avec quelques points seulement sur la justice et les affaires intérieures.

*
* *
*

Bien entendu, le Parlement européen appuie fermement toute initiative visant à encourager la croissance dans l'Union européenne. C'est pour cela que nous nous réjouissons des perspectives d'un accord sur les réseaux transeuropéens et le programme en matière d'infrastructure de transport. Nous nous réjouissons d'examiner le programme "Quick Start", fondé sur un travail préparatoire de la Commission avec la coopération active de la BEI.

Dans une période où les taux d'intérêt internationaux sont bas, des financements devraient être disponibles pour des projets susceptibles de stimuler la croissance. Mais nous devons progresser fortement dans l'élimination des obstacles techniques, juridiques et administratifs qui pourraient mettre en danger le succès de programmes d'infrastructures ou de R&D de grande envergure. Je suis également fermement d'avis que le secteur privé doit être mobilisé dans cette recherche de croissance par des partenariats entre les secteurs publics et privés (PPP).

Dans votre ordre du jour annoté de la réunion, vous avez soulevé un point qui pourrait paraître, à première vue, purement technique: la demande de la Commission de clarifier les principes du système européen de comptes 1995 au regard du traitement comptable national des PPP. En fait, il ne s'agit pas simplement d'une question de technique comptable mais d'une question éminemment politique. Si les risques liés aux ressources privées mobilisées pour des projets publics continuent d'apparaître dans nos comptes nationaux comme des dépenses publiques, ils auront un impact important sur la capacité des États membres à respecter les dispositions du Pacte de croissance et de stabilité. Cette question a par conséquent un effet direct sur les marges de manœuvre des États membres à un moment où un nombre important d'États membres estiment difficile de respecter les critères budgétaires de ce Pacte.

¹ Au cours du déjeuner de travail, le Président a soulevé trois points:

- i) la volonté du Parlement de soutenir sur le plan budgétaire la reconstruction en Irak. Il a informé le Conseil européen des délibérations de la commission des budgets, lesquelles feront l'objet d'un vote en plénière la semaine prochaine;
- ii) les profondes préoccupations du Parlement en ce qui concerne le mur de sécurité construit par les Israéliens;
- iii) à la lumière de sa récente visite dans les pays des Balkans occidentaux, la nécessité pour l'Union de poursuivre une politique d'engagement actif, d'encourager les développements positifs en ce qui concerne les positions en faveur de l'intégration européenne qui apparaissent dans la région.

Les progrès accomplis lors de la réunion d'aujourd'hui sur l'initiative de croissance ne constituent qu'une partie du tableau. La compétitivité et le potentiel de croissance de l'Europe seront largement déterminés par les actions des États membres et leurs succès en matière d'encouragement des réformes économiques. La ligne de front de ces batailles se trouve à Berlin, à Rome, à Paris, dans les capitales nationales et pas à Bruxelles-Europe. Les réformes concernant les volets social et de l'emploi dans les États membres sont les facteurs déterminants dans une stratégie de croissance pour l'Europe. Les décisions doivent être prises sur le plan national mais ce qui est en jeu, c'est l'avenir économique de l'Europe. Les dirigeants nationaux comme Gerhard Schröder à Berlin, Jean-Pierre Raffarin à Paris, et vous-même, Monsieur le Président, qui sont à la pointe des actions en faveur de la réforme, doivent prendre les décisions dans un contexte national que vous estimez exploitable, et approprié, et c'est à vos parlements et à votre opinion publique de décider. Mais ceux qui mènent ce débat au niveau national ont clairement besoin du soutien des institutions européennes. Jusqu'à présent, l'Union européenne a été trop silencieuse, son appui a été imperceptible et pourtant, l'Europe sera le principal bénéficiaire des succès que vous remporterez en ce qui concerne les programmes nationaux de réforme.

Ne sous-estimons pas la gravité de la situation concurrentielle qui est celle de l'Europe.

En 2000, l'Union européenne n'a produit qu'un quart du nombre de brevets par million d'habitants de celui produit par les États-Unis. Les États membres de l'Union européenne qui ont remporté les plus grands succès ne sont parvenus qu'à la moitié du niveau américain. Il nous a fallu 28 ans de discussions pour progresser en ce qui concerne le brevet communautaire, et même ainsi, le résultat est très coûteux. Et il faut encore ajouter une très longue période de transition aux années de reports et de retards.

S'agissant des investissements stratégiques, nous souscrivons pleinement à l'objectif de 3 % fixé à Barcelone pour les investissements de Recherche et de Développement. Bien sûr, le moteur principal de la recherche et du développement doit être le secteur privé, mais le tiers des investissements dans ce domaine doit provenir du secteur public. Dans l'économie du monde où nous vivons, axée sur la recherche, l'Europe reste à la traîne. Nous sommes, là encore, devancés par les Américains qui consacrent 2,7 % de leur PIB à la Recherche et au Développement, contre une moyenne de 1,9 % seulement pour l'Europe.

Ainsi donc, cet objectif ambitieux que nous nous étions fixés à Barcelone, nous sommes bien loin de l'atteindre. L'un des problèmes de nos débats au sein des institutions européennes est que nous sommes forts en rhétorique, faibles dans le passage à l'acte. Cela me rappelle le fameux lapsus de Richard M. Daley, l'ancien maire de Chicago, qui, au lieu de dire "un plus haut niveau de réalisations", se trompa et dit "une plus haute réalisation de platitudes". Ce dont nous avons besoin en Europe, c'est de moins de platitudes et de plus d'attitude.

Nos objectifs doivent être étayés par une action soutenue, et nous devons soutenir ceux qui sont en première ligne des réformes économiques.

Et nous devons aussi nous assurer que lorsque nous légiférons au niveau de l'Union européenne et que nous établissons le cadre réglementaire de l'activité économique, nous n'entravons pas la compétitivité de l'Europe.

Nous avons récemment passé un accord pour améliorer la qualité de notre législation. Les institutions se sont désormais engagées à établir des études d'impact sur les projets législatifs et les amendements à ces projets. Le domaine prioritaire de l'évaluation d'impact est celui de la concurrence. Nous devons travailler ensemble pour que nos propositions fassent l'objet d'analyses sérieuses et objectives quant aux effets qu'elles auront sur l'emploi et la compétitivité dans l'Union européenne.

*
* *
*

Permettez-moi de faire quelques brefs commentaires sur les points de l'ordre du jour concernant la justice et les affaires intérieures.

Je suis partisan d'une Agence européenne des frontières: c'est un devoir national et européen que de contrôler efficacement les frontières. Quant aux quotas proposés, ce n'est pas un sujet sur lequel le Parlement a une opinion bien arrêtée. Je n'ignore pas, toutefois, que cette question très sensible sera source de vives préoccupations au Parlement.

Dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, nous sommes, là encore, en panne de réalisations. Le Conseil européen de Tampere, en 1999, avait d'ambitieux objectifs. La Commission et le Parlement ont travaillé dur sur les initiatives en matière d'asile et d'immigration. Or, sur les six initiatives les plus récentes sur lesquelles le Parlement a achevé ses travaux, les dossiers sont bloqués au niveau du Conseil, parfois depuis deux ans. Il faut soumettre notre discours à l'épreuve des faits. Si les objectifs que vous vous êtes fixés ne sont pas atteints, c'est en raison de difficultés au niveau du Conseil Justice et affaires intérieures.

L'Europe comme espace de liberté, de sécurité et de justice, ce n'est pas seulement une question d'immigration, d'asile et de contrôles. C'est également un problème de respect des droits fondamentaux. Il est un thème qui préoccupe tout particulièrement nos concitoyens: la protection des données. Et je déplore que plusieurs années après la signature d'un accord établissant une Autorité européenne pour la protection des données, nous n'ayons toujours pas le personnel en poste pour effectuer cette tâche, uniformiser nos normes et clarifier notre position vis-à-vis de nos partenaires.

Vos efforts dans les domaines des réformes économiques et de la justice et des affaires intérieures porteront leurs fruits si les ambitions exprimées dans les conclusions sont suivies d'effet avec le soutien actif de vos ministres au sein des différents Conseils, c'est-à-dire là où les décisions sont prises et mises en œuvre.